

Lettre ouverte aux inventeurs

Messieurs,

Cette lettre s'adresse à tous ceux qui ont inventé ou qui vont un jour inventer quelque chose, peu importe quoi, et elle a pour but de vous préparer à ce qui vous attend. Et elle s'adresse aussi à ceux qui voudraient savoir comment notre civilisation traite ceux qui inventent notre futur.

Avant tout, sachez qu'inventer quelque chose n'est pas donné à tout le monde, bien qu'on essaye de nous persuader du contraire, par un rabâchage de tous les instants. C'est loin d'être donné à tout être humain de créer, d'innover, et d'aller ou nul autre avant lui, n'est allé...

Les innovateurs sont ceux qui ont fait notre monde, pas seulement par leur travail, mais aussi malheureusement en se battant contre les idées établies et la connerie humaine.

Nous devrions tous les en remercier, car ils l'ont souvent fait au péril de leur vie.

Ceci est étonnamment toujours d'actualité et vous devez le savoir, avant de vous lancer dans une aventure qui pourrait vous coûter extrêmement cher.

A titre d'exemple, nous pourrions citer Galilée qui aurait pu finir brûlé vif pour avoir simplement osé dire la vérité... Mais plus proche de nous, nous pourrions parler de ceux nombreux et anonymes, qui aujourd'hui ruinés et détruits par le système en place, finissent par en mourir.

Ceux-là, nul ne parle de ce qui leur arrive et pourtant ils sont une multitude et je dois vous prévenir, car si aujourd'hui la population prend les inventeurs pour des hurluberlus et des paranoïaques, d'autres savent en profiter...

Et si le sens commun fait passer les inventeurs pour des paranoïaques, ce n'est pas seulement à cause de certains films hollywoodiens comme par exemple le fameux doc Brown et sa machine à remonter le temps, qui nous ont tant fait rire dans « retour vers le futur », mais bel et bien parce que les inventeurs sont vraiment paranoïaques, et si j'en crois mon expérience personnelle, ils ont bien des raisons de l'être !

Je me présente, je m'appelle Jean-Luc Quéré, Français, biotechnologiste de formation, et j'ai développé à titre privé de nombreuses technologies révolutionnaires dont certaines ne sont même pas brevetées, et pour lesquelles je n'ai aucune intention de déposer des brevets et je m'en expliquerai plus tard.

Si j'ai développé ces technologies seulement à titre privé, c'est qu'elles vont bien au-delà des connaissances actuelles, et comme ceux qui ont osé penser, au début du 20ème siècle qu'ils pourraient voler, je n'ai obtenu en retour que quolibets et remarques stupides et jusqu'à la négation de mes travaux sans aucune justification.

Bien évidemment, je n'ai bénéficié d'aucun soutien et on m'a même mis de nombreux bâtons dans les roues. A croire que ça dérangeait que je puisse réussir ce qui était sensé être impossible, puisque certains ont jugé utile de me mettre hors d'état de nuire !

Notre espèce est parfois plus que désespérante, que voulez vous nous n'y pouvons rien, et la connerie humaine est à l'image de notre potentiel... Infinie !

Quoi qu'il en soit j'ai réussi l'impensable, j'ai développé une série de technologies permettant de traiter le CO2 tout en le transformant en matière première pour la production d'énergie... Dur à croire, compte tenu de l'actualité du réchauffement planétaire et pourtant si vrai !

Les « spécialistes » auto proclamés, en raison de la connerie humaine qui les caractérise, vous diront que c'est impossible, comme naguère ils auraient brûlé Galilée, pour affirmer au monde que la Terre était aussi plate que leur intelligence...

Ne riez pas, ce n'est pas de l'ironie, c'est seulement la triste vérité... Et il y a longtemps que ceci ne me fait plus rire, je vous assure.

J'ai développé ces technologies seul, envers et contre tous, et fier de moi pour avoir réussi ce qu'on me disait impossible, j'ai voulu faire valoir mes droits...

Comme tout inventeur je me suis renseigné car, comme à tout un chacun, la protection d'un travail de l'esprit m'échappait et j'ai fini en France auprès d'un organisme d'état appelé l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle).

Là, des fonctionnaires de cet organisme m'ont dit que je devais déposer un brevet d'invention pour faire valoir mes droits... Ruiné par mes travaux et un tel dépôt nécessitant des fonds relativement importants, je me suis associé à une société privée pour le financement...

Cette société s'est avérée être une société écran installée, comble de l'ironie, dans des locaux publics. Mais il s'agissait bel et bien d'une coquille vide, faite par des crapules qui ont eu recours aux pires pratiques pour se remplir les poches à mes dépends, et à ceux de nombreuses autres victimes... On parle là d'esclavage, d'abus de confiance, de dissimulations, de faux et d'usage de faux, de chantage, d'intimidation, de menace de kidnapping, de torture et de mort...

Aucune raison d'être paranoïaque en effet !

Et en France, au pays des Droits de l'Homme je vous prie ! Guère encourageant pour le reste du monde non ?

Mais ceci n'est pas le plus important, car les crapules de ce genre usant de pratiques sordides pour ruiner et spolier les inventeurs, sont sûrement innombrables...

Le vrai problème, c'est que ce type d'individu profite de ce que j'ai longtemps et naïvement assimilé à des failles du système de protection industrielle et du système judiciaire...

La vérité est bien pire, le système de protection industrielle est fait pour cela, il est fait pour ruiner les inventeurs et les contraindre à s'associer à des tiers...

Pire encore, une fois les inventeurs associés à des tiers, le système en place des brevets est un outil extrêmement efficace pour les spolier et les rendre vulnérables à des abus tels, que l'on peut les considérer comme des atteintes aux Droits de l'Homme pour les inventeurs.

Pire encore, des lois contraires à la Constitution ont été votées, au moins en France, pour faciliter de tels actes criminels et soustraire ceux qui pratiquent ces crimes à toute forme de justice...

Il ne s'agit pas de mots en l'air, mais bel et bien de faits authentiques !

Vous ne me croyez pas ?

Alors permettez moi de vous le prouver...

En 2005, j'ai signé un contrat m'associant à une société française (Segitech).

Peu après, un brevet a été déposé par le cabinet BREESE DERAMBURE

MAJEROWICZ. et contractuellement les déposants auraient dû être votre serviteur et la

BREESE ■ DERAMBURE ■ MAJEROWICZ

CONSEIL EN PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE – EUROPEAN PATENT, TRADEMARK & DESIGN ATTORNEYS

Monsieur Jean-Luc OUERE

FRANCE

Paris, 1/03/2005

N/Réf.43717/FR

V/Réf.

Objet : Séparation de molécules gazeuses

Cher Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, copie du courrier et de ses annexes que nous adressons ce jour à la Société SEGITECH en relation avec l'invention mentionnée en référence.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Cher Monsieur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Willy BARBOI

Marc MAJEROWICZ

PJ. : Copie du courrier adressé à la société SEGITECH et annexes

Dans la réalité, le brevet fut établi avec des déposants bien différents, à peine un mois après la lettre du conseil en propriété industrielle. Les nouveaux déposants étaient, moi bien sûr, mais aussi la société Brevets et associés, et Finercor, société de droit espagnol, lesquelles sociétés sortaient de je ne sais où !

Ceci est loin d'être anodin, c'est une violation caractérisée du contrat me liant à mes associés et une « technique » pour se soustraire à toute poursuite judiciaire... Et je l'ai su bien plus tard une cession illégale dont Mr Jean Garnier, gérant de Finercor a été un grand bénéficiaire...

Poursuivre ces individus en France, devant des tribunaux français n'aurait eu pour seul effet que de me ruiner davantage en frais de justice...

Et même si après des années pour ne pas dire des décennies, j'avais gagné mon procès, faire appliquer une décision de justice française en dehors du territoire français, relève d'un tour de force qui tient du pur fantasme ... Et ceci est vrai pour tout pays à travers le monde.

Ce qu'il est important de retenir ici, c'est que l'expert en propriété industrielle ait abusé de sa position pour déposer à la demande de ces crapules, un brevet d'invention au nom d'une société qui n'avait aucun droit légal sur mon invention, et pire encore que l'INPI ait accepté cela, normalisant ainsi une situation anormale de spoliation, et ce sans aucune vérification d'aucune sorte...

Là on parle de complicité avérée de spoliation, de faux et d'usage de faux, d'abus de confiance et ce, de la part de gens qui vous vendront sans aucune vergogne leur probité et le sérieux des institutions en place...

A partir de ce moment, soit je faisais ce que ces crapules voulaient, à savoir travailler à mes frais, sans aucune indemnité, ce qui est de l'esclavage, il ne faut pas avoir peur des mots, soit ils abandonnaient les brevets et tout était perdu...

L'INPI ne s'estimant pas responsable de cette situation, je devais poursuivre mes crapules devant les tribunaux, à mes seuls frais... Ce qui allait prendre au bas mot une décennie durant laquelle, selon leur propre chantage, mes crapules auraient eu largement le temps d'abandonner les brevets, et ce qui m'aurait coûté plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines de milliers d'Euros...

Si une telle situation vous arrive, n'insistez pas, vous avez tout perdu et songez à reconstruire votre vie... Moi devant la menace du réchauffement planétaire et le risque d'éradication de notre espèce, j'ai persévéré...

Je passe sur ce que j'ai dû subir et sur toutes les péripéties qui vous assaillent quand on essaye de faire avancer les choses avec de telles ordures, pour en venir à la suite...

Un an plus tard, cette crapule de Mr Jean Garnier, flanqué d'un nouvel expert en propriété industrielle, est revenu à la charge avec un contrat de copropriété qui réduisait mes droits et les obligations de cette crapule et surtout qui contenait une « tontine » (en référence aux tontons flingueurs)...

Clause qui stipulait qu'en cas de décès, le mien en l'occurrence, mes héritiers perdraient tous mes droits aux brevets, au bénéfice de mes crapules... Autant dire que signer cela, revenait à signer mon arrêt de mort...

J'ai refusé fermement et l'expert en propriété industrielle n'a pas hésité une minute à me faire chanter... Je devais signer le document en l'état, sinon le brevet partirait à la poubelle car il refuserait de financer les dépôts nationaux...

J'aime la planète et mes semblables mais pas aux point de signer mon arrêt de mort, car avec de telles crapules, l'objet de cette clause ne laisse planer aucun doute...

Un an après cet épisode durant lequel j'ai tenu tête à ces odieux individus sans céder au chantage et obtenu en partie gain de cause (en partie, car ils ont juste financé les brevets), mes crapules ont abattu quelques cartes, compte tenu du potentiel économique de mon invention, (qui est plus que jamais d'actualité) potentiel qui est estimé à plus de 60 milliards d'Euros annuels pour la seule Europe et sans le volet énergétique.

Le représentant de la société Finercor (Mr Garnier) avait revendu dans mon dos, en rupture de contrat pour environ 125.000 Euros, des fragments de brevets à des tiers, comme un vulgaire voleur de bagnole revend des pièces détachés tandis que moi, je me ruinais pour avancer afin de sauver la planète de la stérilisation carbonique...

Contraint par les méthodes habituelles (chantage, menaces, abus de confiance...) à normaliser cette situation, un contrat de copropriété fut établi...

Ce nouveau contrat ne fut pas plus respecté que le contrat initial, évidemment...

Totalement ruiné après des années d'esclavage pour sauver ma planète et révolté par les agissements de ces crapules, je décidais fermement de cesser de travailler à mes frais, tant qu'ils ne respecteraient pas leurs engagements...

C'est là que, croyant avoir atteint le fond, j'ai fini par apprendre par lettre recommandée, qu'un autre expert en propriété industrielle, Mr Roland Nithardt avait abusé de la confiance que j'avais en sa profession, à la demande de mes crapules pour déposer un nouveau brevet, européen dans mon dos...

On parle à nouveau ici d'abus de confiance, de faux et d'usage de faux, de spoliation en bande organisée et par des gens qui vendent leur sérieux et leur probité... On rigole devant ce déluge de délinquance en col blanc !

Malheureusement pour eux, ma technologie est autrement plus complexe que le fil à couper le beurre, et très vite en essayant de vendre mon invention en France, à des sociétés comme Total ou Air Liquide et à d'autres société en Europe, ils se sont rendu compte qu'ils étaient très loin de maîtriser ma technologie, malgré les ingénieurs et la consultante du CNRS qu'ils m'avaient mis sur le dos...

Sans moi ils n'avaient rien... Seulement un brevet inexploitable et la capacité de me pourrir la vie et de paralyser mon invention... Ce qu'ils ne se privèrent pas de me dire et de me faire ! (menaces, chantage, intimidation, toujours la routine quoi !)

L'Office Européen des Brevets (OEB) leur a durement tapé sur les doigts dans un rapport de 5 pages avec plusieurs rappels de l'article 84CBE, qui signifie clairement que l'on doit donner toutes les caractéristiques techniques de l'invention...

Moi, je n'ai connu ce détail de façon partielle que dans les 8 derniers jours de leur immonde chantage... Soit je complétais les « trous » dans leur délais, soit les brevets allaient aux chiottes, en rupture de leurs engagements (leur chantage)... En 8 jours ! Bin voyons, y a écrit miracle sur mon front ?

Nous pouvons faire ici un petit arrêt sur l'article 84CBE, qui existe clairement pour que tous les petits « secrets » de l'inventeur ne puissent échapper à ceux, hommes de l'art comme ils disent, qui voudraient reproduire l'invention...

Dans quel but à votre avis ? Se passer de l'inventeur bien sûr ! Car une fois tout « donné », pourquoi payer l'inventeur pour son travail?

Dans le cas de mon invention, l'expert en propriété industrielle, Mr Roland Nithardt a carrément abusé de ma confiance pour déposer un brevet dans mon dos... Sans mon concours et donc sans mon savoir faire et il s'est planté !...

L'OEB lui a donc rappelé cet article 84 CBE... Histoire de ne pas accepter un brevet d'invention pour une technologie qui échapperait au fait que l'on puisse l'exploiter sans l'inventeur, en le spoliant impunément de son travail ! (Faut savoir lire entre les lignes !)

Finalement, l'OEB a validé ce torchon et encaissé son chèque, sans respecter l'article 84 CBE... On rêve ! Même pas fichus de respecter leurs propres règles, pour du pognon...

Ont ils graissé des pattes ? Plus rien ne m'étonne maintenant !

Je ne vais pas ici m'étaler sur les chantages, pressions diverses, menaces (kidnapping, torture, mort), intimidation et les innombrables abus de confiance et autres dissimulations et les tortures mentales pendant des années, pour m'abuser et me contraindre à signer des documents en anglais (langue qui n'est pas ma langue maternelle et que je maîtrise peu) sans aucune traduction et avec des délais extrêmement courts pour les dépôts US, et me forcer à combler « les trous » du brevet déposé dans mon dos pour pouvoir exploiter mon travail et me maintenir en esclavage pour le reste de la vie du brevet.

J'en viens donc directement à ce qui me révulse le plus...

L'expert en propriété industrielle a abusé de sa position et de ma confiance en sa profession, fourni des faux ou travesti des documents pour normaliser un acte criminel auprès de l'OEB, lequel a clairement vu qu'il y avait un problème, mais n'a pas cherché autre chose qu'à savoir comment ça marche, pour faire respecter l'article 84 CBE... Et a fini par accepter ce dépôt en violation de l'article 84 CBE...

Mr Roland Nithardt a participé activement à des actes assimilables à du chantage et de l'intimidation même si c'était fort bien déguisé... Il a tout autant dissimulé ses actes avec le concours ou en abusant des organismes de protection industrielle (Europe, USA, Australie, Canada) et refuse encore aujourd'hui de me fournir la moindre pièce.

L'OEB, tout comme l'INPI et autres organismes de ce genre, ne m'a jamais fourni le moindre élément, se cachant derrière une clause de secret qui interdit pendant 18mois de fournir le moindre élément à des personnes étrangères...

Comble du cynisme, j'ai été « classé » comme étranger à ma propre invention, moi qui était le seul à savoir comment ça fonctionnait et on m'a renvoyé en boucle à l'expert en propriété industrielle, lequel a toujours refusé de me fournir le moindre élément, en se cachant derrière sa déontologie, tout en cherchant à m'abuser pour obtenir les pièces manquantes du puzzle...

La déontologie des experts en propriété industrielle, parlons en justement...

Choqué par les agissements de cette épouvantable crapule qu'est Mr Roland Nithardt, j'ai contacté la Compagnie Nationale des Conseils en Propriété Industrielle (CNCPI) pour leur signaler son interprétation de sa déontologie, laquelle l'autorise selon lui à spolier, abuser, menacer et faire chanter les inventeurs et à déposer des brevets dans leur dos, auprès d'organismes officiels comme l'OEB...

Après plusieurs mois passés à littéralement les harceler, Mr François Pochart, secrétaire de la CNCPI, l'équivalent chez les expert en PI du Conseil de l'Ordre chez les avocats, me répondait dans un mail du 18 septembre 2009 :

« M. Quéré,

Notre confrère a déposé une demande de brevet sur instructions de son client. Je ne pense pas qu'il soit possible pour un conseil de vérifier le caractère frauduleux ou non de la requête de son client. Dire que notre confrère a "déposé un brevet dans votre dos" n'est pas la réalité: c'est le déposant qui a déposé, notre confrère a agit encore une fois comme mandataire. »

En sachant que Mr Roland Nithardt, le « confrère » connaissait pertinemment le caractère frauduleux de la requête de son client, et qu'il demanda à être payé d'avance car ses prédécesseurs, comble de l'ironie n'avaient pas été payés par le client « non frauduleux », on note le cynisme de Mr Pochart...

De plus, ce n'est pas son client qui a abusé de l'inventeur que je suis, en exploitant des documents que j'ai fournis à l'expert en propriété industrielle et à lui seul, car faisant confiance en sa profession, mais bel et bien le « confrère », Mr Roland Nithardt, lequel a osé facturer à son client le temps passé à étudier ces documents et a reconnu par écrit l'avoir fait sans mon concours... Dans mon dos donc, mais non, selon Mr Pochart ce n'est pas la réalité !

C'est encore Mr Roland Nithardt qui a rempli les documents déposés auprès de l'OEB, tout en dissimulant sciemment certains éléments... C'est plus subtil qu'un faux document mais moralement et peut être légalement, c'est tout aussi discutable, il me semble...

C'est encore Mr Roland Nithardt qui m'a fait « chanter » pour me contraindre à signer les actes de cession pour les dépôts aux USA, sans aucune traduction et sans autre justification que « signez ou vous perdrez tout »...

Mais je ne vais pas m'étaler la dessus, mais plutôt me concentrer sur cette phrase qui, je l'avoue m'a donné une nausée de révolte et d'indignation :

« Notre confrère a déposé une demande de brevet sur instructions de son client. Je ne pense pas qu'il soit possible pour un conseil de vérifier le caractère frauduleux ou non de la requête de son client. Dire que notre confrère a "déposé un brevet dans votre dos" n'est pas la réalité: c'est le déposant qui a déposé, notre confrère a agit encore une fois comme mandataire »

La vérité est dure à croire : les experts en propriété industrielle travaillent sur instructions de leurs clients comme n'importe quels mercenaires... A ce titre, ils peuvent abuser les inventeurs, les spolier, les menacer, les faire chanter et Dieu sait quoi d'autre, et dire le plus cyniquement du monde, je suis mandataire, je fais ce que mon client me dit de faire, et je ne suis pas responsable !

Quel claque !

Et ceci me fut confirmé, non en ces termes, mais par un soutien aux propos de Mr Pochart, par Mr Derambure Christian, Président du CNCPI...

Si les tueurs à gages adoptaient une telle déontologie, on pourrait venir chez vous, tuer votre femme, vos enfants, vous loger une balle dans la tête, puis se mettre dans votre canapé, siffler votre meilleure bouteille et attendre la police... Une fois celle ci arrivée, il suffirait au tueur de dire qu'il a été payé pour faire ça, qu'il n'est pas responsable, et il pourrait repartir sans être inquiété par les forces de l'ordre !

Et ces « experts » gagnent de 200 à 300 Euros de l'heure... Pas mal pour ne pas être responsables de leurs actes, vous ne trouvez pas ?

Moi personnellement, j'ai trouvé cela cynique... Il faut dire qu'après des années d'esclavage et d'abus de toutes sortes et de menaces sur ma propre vie, je ne suis pas forcément objectif aussi, je le reconnais...

Ma première réaction a été de vouloir informer les inventeurs au plus vite, car avec une telle déontologie, une chose m'apparaît plus qu'évidente, c'est la capacité de nuisance des « experts en propriété industrielle » et c'est un devoir moral et civique que de prévenir toute nouvelle victime éventuelle.

Mr Derambure Christian, Président du CNCPI après avoir soutenu le Secrétaire du CNCPI dans ses propos par mail du même jour, (lequel ne manqua pas d'entraîner une réponse correcte mais scandalisée de ma part et mon intention de rendre ces pièces publiques), m'a alors bien spécifié que :

«D'autre part, mon courriel précédent, comme celui-ci, est destiné exclusivement à la personne auquel il est destiné – vous-même - et n'a pas vocation à être rendu public. »

La confidentialité... Arme bien pratique de dissimulation de crime de certaines professions, vous ne trouvez pas ?

Sauf que la confidentialité en propriété industrielle ne porte que sur ce que dit le mandant au mandataire et certainement pas le contraire... De plus aucun d'eux ne travaille pour moi et ceci n'est ni plus ni moins qu'une nouvelle tentative d'abus de position, pour dissimuler aux inventeurs la capacité de nuisance des experts en propriété industrielle ! Maintenant, si ces messieurs veulent me faire un procès pour avoir dit la vérité, moi qui ai tout perdu et qui n'ai plus rien à perdre, grand bien leur fasse...

Il ne faut pas respecter des règles que des crapules ont choisies pour nous...

Et ceci est un devoir civique qui va bien au-delà des lois d'une quelconque nation, et que notre espèce aurait du retenir après les conséquences du nazisme... Refuser de respecter des règles ou des lois qui reposent sur l'injustice et les abus est un devoir civique, c'est un devoir moral et au-delà de toute considération c'est le devoir de tout être humain.

Mais le scandale de cet échange de mails avec les instances dirigeantes du CNCPI ne s'arrête pas là...

Après que j'aie commencé à dénoncer les agissements de Mr Roland Nithardt, ce dernier pour m'intimider sans aucun doute possible et me faire cesser de dénoncer ses crimes, m'a menacé de me poursuivre au pénal... Sous quel prétexte, je n'en sais toujours rien, probablement pour diffamation mais je rappelle ici que si la diffamation est un crime des plus odieux, la dénonciation est un devoir civique pour empêcher des criminels d'agir. Evidemment il n'a absolument rien fait, puisque je détiens les preuves de mes propos et que devant un tribunal pénal, j'aurais pu les montrer... Chose des plus gênantes, question de mauvaise publicité...

Comment donc procéder, pour faire taire une victime qui ne craint pas les menaces et les intimidations ?

-Me tuer ?

Cette interrogation n'a rien de paranoïaque, mes associés y ont au moins songé et me l'ont dit, la clause de décès dans le contrat de copropriété qu'ils ont tenté de m'imposer par chantage en 2006, le démontre clairement.

De plus Mr Protain et Mr Garnier, dans les locaux de la société de Mr Rouzé en 2007, m'ont même proposé de visu de prendre une assurance vie sur ma tête, assurance dont ces crapules auraient été les seuls bénéficiaires, chose refusée avec force et heureusement

pour moi, car ces crapules n'auraient certainement eu aucun scrupule à me faire disparaître, ça ne fait aucun doute à mes yeux.

-Me faire passer pour un paranoïaque qui ne dit que des âneries ?

Ceci est des plus facile, étant donné que les gens dans leur majorité, considèrent les inventeurs comme des hurluberlus, et étant donné qu'à l'instar de toute victime d'abus et de déni de justice, ma réaction des plus naturelle de colère et de révolte n'aide pas à me crédibiliser...

Il paraît que même en étant victime, on doit rester calme et parler correctement à des ordures... Je suis désolé, je ne supporte pas l'hypocrisie et si je parle correctement à des gens corrects, je ne peux parler qu'en termes orduriers à des ordures... Question de vocabulaire peut être ?

Un de mes amis me disait naguère un poil de chat c'est un poil de chat, mais un poil de cul c'est un poil de cul... C'est peu élégant peut être, mais c'est la vérité !

Maintenant, dire ou laisser entendre qu'un inventeur est paranoïaque est une chose, l'écrire en est une autre, surtout quand le « paranoïaque » détient les preuves qu'il ne l'est pas, là cela s'appelle de la diffamation... Et ceci dépend du droit pénal !

Je ne suis pas paranoïaque et encore moins un hurluberlu et je détiens les preuves de leurs fumisteries... Ils ne peuvent donc pas m'empêcher de dénoncer leur actes criminels par action juridique pour la bonne et simple raison que je pourrais fournir les preuves de mes propos aux juges et que cette affaire deviendrait publique...

Sachant que la clientèle des experts en propriété industrielle est constituée à 90% d'inventeurs indépendants, une telle publicité rendue publique serait loin d'être sans conséquences sur leur profession et les dirigeants du CNCPI en ont pleinement conscience, comme le prouve cet extrait d'un mail envoyé par Mr Derambure, Président du CNCPI, suite à l'échange du 18 septembre 2009 :

« Je vous invite par conséquent à faire preuve de retenue à l'égard de la CNCPI, notamment de ses instances dirigeantes. D'une part, la CNCPI n'est pas votre « ennemie », si je puis m'exprimer ainsi. D'autre part et surtout, la CNCPI n'a pas à être in fine la victime du litige qui, si j'ai bien compris vous oppose à vos anciens partenaires. »

Clairement, comme Mr Nithardt l'avait déjà fait, Mr Derambure m'invite à régler « mon litige » avec mes anciens partenaires et à les oublier eux...

En sachant pertinemment que ceux-ci m'ont complètement ruiné avec la complicité active d'experts en propriété industrielle et du système de protection industrielle, et que la procédure juridique est extrêmement longue et des plus ruineuse.

Un des associés de Mr Derambure justement m'a demandé, par l'intermédiaire d'un conseil obtenu par une association (ça c'est une autre histoire, bien gerbante aussi) par téléphone, 25.000 Euros d'avance juste pour lire le dossier... Et nous a fait bien comprendre que vu les lenteurs de la justice en France, et le fait que Finercor soit une société étrangère, faire appliquer une quelconque décision de justice hors de France était de l'ordre de mission impossible !

Autant dire que poursuivre ces crapules n'aurait que pour seul effet de me faire encore payer davantage... Et avec de l'argent que je n'ai même pas !

Alors non seulement, Mr Nithardt, expert en propriété industrielle, a participé activement à ma spoliation par ces crapules comme d'autres avant lui pour ses honoraires, en leur facilitant les choses au point de les rendre possible, mais en plus leurs collègues sont disposés à vous ponctionner allègrement pour faire valoir vos droits !

Avouez que c'est fort ! Des plus sordide certes, mais fortiche !

Dans ces conditions, je comprends qu'ils n'aient aucune envie que 90% de leurs clients apprennent ce que leur déontologie leur permet de faire pour les spolier !

Alors comment faire pour éviter qu'un inventeur déterminé ne puisse rendre publiques leurs fumisteries ?

Mr Pochart a malencontreusement ouvert la porte à cette question et je vous laisse juge du côté vicieux et sournois de la méthode...

« Je ne souhaite pas polémiquer inutilement. En ce qui concerne les frais de justice, je ne pense que le coût d'une lettre recommandée pour la saisine de la juridiction concernée soit rédhibitoire. »

Un conseil en propriété industrielle me demande 25.000 Euros et une simple lettre recommandée suffit ?

Avouez que c'est surprenant non ?

Sur ce mail il y avait peu d'éléments et je ne manquais pas de le remercier et de lui demander un complément d'information...

Il me répondit, sans polémiquer, ceci, après 5 jours de relance :

« Monsieur,

La procédure à laquelle je fais référence est celle instituée par les articles L422-11, et R422-56 à R422-63. R422-58 indique la saisine par LR+AR.

Vous pouvez consulter le code sur le site www.legifrance.gouv.fr

Cdt »

Messieurs les inventeurs, avouez que pour le coût d'une simple lettre recommandée, la tentation serait grande de lancer cette procédure... Erreur !

Une telle procédure n'aurait pour seul effet que de vous contraindre au silence...

Pourquoi ? Parce que dénoncer un crime est un droit, mais dénoncer un crime jugé, pour lequel le coupable a été innocenté, c'est de la diffamation... Et peu importe si le dit « procès » est bidon !

Pour mieux comprendre mes propos, je vous conseille fortement d'aller lire ces articles pour vous rendre compte, de vos propres yeux, de la justice à deux vitesses qui existe en France !

Et attardez vous surtout sur l'article L422-11 ou comment un article entier a été consacré à remplacer des mots... Allez, pour le plaisir je vous en montre un, c'est trop tentant :

« 2° Au troisième alinéa, les mots « au conseil en propriété industrielle » sont remplacés par les mots « à la personne poursuivie »

Ceci ou comment protéger les conseils en propriété industrielle en remplaçant les termes relatifs à leur profession, par des termes comme personne poursuivie... Avouez que c'est fort et ce sont des politiques sensés protéger vos intérêts, à vos frais, en votant des lois dans l'intérêt général, qui votent des lois pareilles !

Le vrai scandale n'est d'ailleurs pas ici de réaliser que les experts en propriété industrielle, par le biais de ces articles de lois, n'ont quasiment aucune chance de devoir subir les conséquences de leurs actes criminels, mais de savoir qu'il existe bel et bien une justice à deux vitesses.

En effet, pour les crimes dont j'accuse Mr Nithardt (abus de confiance, abus de position, vol en réunion, chantage et probablement faux et usage de faux...), ce Monsieur dans n'importe quel autre domaine de compétence, pourrait être passible de plusieurs années de prison ferme pour ses actes...

Ici, grâce à la complicité des politiques qui ont voté ces lois, il risque au pire de ne plus pouvoir exercer, sous réserve qu'au moins 5 sur 7 de ses juges le condamnent. Ce qui serait illusoire car, vu la qualité de ses membres constitutifs, les juges sont à la fois juge et partie, ce qui représente encore un abus détourné.

Ceci est un déni de justice et pire encore une violation de la Constitution Française et plus précisément de l'article 6 :

« La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents. »

Je reprends pour que ce soit clair pour tous, article 6 de la Constitution Française : **la loi doit être la même pour tous...** Alors pourquoi des politiciens ont-ils jugé utile de voter des lois qui permettent aux experts en propriété industrielle d'avoir une autre loi, une autre justice qui tout à fait entre nous, est un déni de justice à peine voilé, qui met les experts en propriété industrielle au dessus des lois, et leur permet tous les abus aux dépens de leurs victimes ?

Simplement pour violer impunément tous les autres articles de la Constitution Française et bafouer les droits de l'homme de leur victimes...

Comprenez bien, si le commun des mortels perçoit les inventeurs comme des hurluberlus, il faut pourtant bien réaliser que tout ce qui se fabrique et se vend, que ce soit en grande surface ou dans n'importe quel petit magasin, a été créé, imaginé et réalisé à ses frais par un inventeur...

40% des produits qui se vendront dans 10 ans à peine, n'ont pas encore été inventés... Sachant en outre que 90% des brevets d'inventions sont déposés par des inventeurs indépendants, cette arnaque organisée et soutenue par l'Etat français, dont j'ai été victime parmi des milliers d'autres victimes probablement, et de la même façon dans de nombreux pays, porte sur des centaines de milliards d'Euros au niveau mondial...

Si Paris vaut bien une messe, une telle somme vaut bien de se torcher le cul avec les droits de l'homme d'une bande d'hurluberlus, hein ?

D'autant que les états du monde entier participent à ces abus

Mais le scandale de cet échange de mails ne s'arrête pas là...

Après vous avoir montré le scandaleux de l'existence de lois en violation de la Constitution Française, faites pour violer impunément les droits de l'homme des inventeurs, vous devez vous demander ce qu'il pourrait y avoir de pire, hein ?

Je cite Mr Pochart dans un mail du 18 septembre 2009, soutenu dans ses propos par Mr Derambure, pour m'inciter à porter plainte selon les lois établies et vues plus haut, non pour obtenir justice mais bel et bien pour me contraindre au silence et m'interdire ainsi de ne plus dénoncer les agissements de Mr Roland Nithardt leur confrère, qui n'a fait que respecter leur déontologie et fait ce que n'importe quel autre expert en propriété industrielle aurait fait, dicit les responsables du CNCPI :

« M. Quere,

Je fais suite à vos messages.

Statutairement, la chambre de discipline doit être saisie dans les conditions légales du code de la propriété intellectuelle; à ce jour ce n'est pas le cas et nous ne pouvons que statuer selon notre procédure de conciliation en cas de difficultés. »

Avez-vous trouvé ce qui choque ?

Un expert en propriété industrielle qui parle de conditions légales du code de la propriété intellectuelle... Le mot est lancé : « intellectuelle ».

Il peut sembler des plus curieux qu'une affaire de propriété industrielle soit régie par le code de la propriété intellectuelle, mais Mr Pochart, secrétaire du CNCPI le dit...

Un brevet, les droits d'un inventeur dépendent donc du code de la propriété intellectuelle, comme dans le cas de n'importe quel écrivain ou chanteur...

Alors pourquoi doit on déposer un brevet d'invention ?

La propriété intellectuelle c'est une chose claire, à partir du moment où vous pouvez prouver que vous avez créé une œuvre de l'esprit, cette œuvre vous appartient pour toute votre vie et 70 ans après votre mort...

Si une invention dépend du code de la propriété intellectuelle, comme le dit Mr Pochart soutenu dans ses propos par Mr Derambure, instance dirigeante du CNCPI, pourquoi diable les inventeurs doivent ils se ruiner dans des brevets pour protéger leur œuvre de l'esprit, et ce pour obtenir le droit de dire que leur œuvre leur appartient pendant 20 ans, alors que par définition leur œuvre, propriété intellectuelle donc, leur appartient pour toute leur vie et 70 ans après leur vie, dès que l'inventeur peut prouver qu'il en est le créateur, ce qui peut être fait avec une simple enveloppe Solleau ?

Simplement parce qu'il serait alors impossible de spolier un inventeur de ses droits sur sa création...

La propriété est un droit inviolable et sacré (article 17 de la Constitution Française) et pour vous spolier de vos droits sur une œuvre de l'esprit, il faut que son créateur renonce de lui-même à ses droits...

Vous noterez ici le côté pervers et vicieux de ce système qui consiste par l'existence du brevet, à ruiner l'inventeur, par des annuités, des traductions et autres rédactions de brevets, et ce dans chaque pays, pour le faire renoncer à ses droits sans le lui dire...

Car là est la seule raison d'être du brevet d'invention, ne vous y trompez pas.

Ainsi, n'importe quelle industrie peut s'appropriier les oeuvres de l'esprit des inventeurs, sans leur verser le moindre centime...

D'autant que l'article 84-CBE impose à l'inventeur de divulguer tout son savoir faire, afin que tous puissent reproduire son invention, sans lui ! Ce qui facilite grandement les choses, il faut le reconnaître...

Pire encore, ce système se fait complice de crapules de la pire espèce, qui n'ont aucun état d'âme à avoir recours à l'esclavage, au chantage, aux menaces, et pire si besoin est...

Et ce sans aucun risque, car si un criminel est présumé innocent, une victime elle, en fait toujours les frais et doit se ruiner en frais d'avocats pour faire valoir ses droits...

D'autant qu'en France non seulement « les affaires en propriété industrielle » n'ouvrent pas droit à l'aide juridictionnelle, mais en prime, des lois anticonstitutionnelles protègent de la justice le maillon manuel de ce « système », à savoir les conseils en propriété industrielle.

Ces derniers ont même une déontologie qui stipule, comme me l'a écrit Mr Pochart, que quoi qu'ils fassent, ils ne sont pas responsables puisqu'ils sont payés pour le faire !

Et comme des lois iniques et gerbantes les mettent au dessus des lois des communs des mortels, tout est possible (abus de confiance, abus de position, chantage, intimidations, menaces...).

Ne vous y trompez pas, les experts en propriété industrielle sont le bras armé de ce système et en règle générale ils n'ont pas besoin d'aller si loin pour spolier les inventeurs, car le simple fait de déposer un brevet suffit... Il ne reste pour eux qu'à attendre que l'inventeur se ruine en essayant de protéger ses droits... dans chaque pays, année après année...

Si vous avez de la chance messieurs les inventeurs, votre invention ne vaudra rien ou peu et le système vous ruinera en vous pompant vos revenus comme un véritable vampire et plus vous chercherez à protéger vos droits, plus vite vous serez ruinés...

Votre conjoint vous quittera si vous ne savez pas vous arrêter à temps, mais ça n'ira pas beaucoup plus loin.

A contrario, si votre invention vaut beaucoup d'argent, des crapules, des industrielles indélicats et même certains politiques n'attendront pas que le système fasse ce pourquoi il a été créé, et là je vous assure que le pire est devant vous...

Nous pouvons parler ici de l'affaire des puits de pétrole en feu, qui concerne une invention qui a généré des milliards de dollars, et qui a complètement ruiné son inventeur...

Il a été kidnappé avec sa famille entre autres choses, et de nombreuses personnes qui se sont penchées sur cette affaire ont soit été prises de violentes crises de dépression qui les ont acculées à « un suicide », soit elles ont vu leur véhicule avoir des problèmes de clef de contact du genre détonnant...

Pour en savoir plus :

<http://news.stcom.net/modules.php?name=News&file=prin...>

Ce monsieur, vous ne le savez pas, nous a probablement sauvé la vie à tous avec son invention qui a permis de stopper en quelques mois, l'incendie de plus de 1.000 puits de pétrole, qui crachaient chaque jour des millions de tonnes de CO2.

De ce fait, il nous a accordé un sursis avant la survenue de l'ère de la « stérilisation carbonique ».

Cet inventeur, dont je tairai le nom par respect pour toutes les victimes de ce système abject de protection industrielle, je le remercie ici, pour m'avoir donné le temps de pouvoir créer, mes inventions qui sont notre dernier espoir...

Mes revenons aux victimes de ce système, rien qu'à propos de mes crapules, j'ai déjà contacté 2 victimes sur une bonne dizaine déjà identifiées et j'ai trouvé une affaire les concernant, datant de 1999, et dans laquelle apparaissait le nom de Mr Jean Marie Le Pen dirigeant du Front National.

http://www.lexpress.fr/actualite/politique/elf-le-pen-et-l-aquazole_492743.html

En ce qui concerne mon invention, qui pourrait rapporter plusieurs centaines de milliards d'Euros chaque année, la situation est très différente pour la bonne et simple raison que la cupidité chronique de mes crapules a fait qu'ils se sont d'abord appropriés un moyen de contrôler les brevets avant d'en avoir le savoir faire...

Et voyant que je ne me laissais pas faire, ils ont déposé un brevet dans mon dos avec la complicité d'un de « ces mercenaires d'expert en propriété industrielle »...

Ma technologie étant extrêmement complexe, et comme je ne céda pas à leur immonde chantage, ils se sont retrouvés avec un doigt dans le cul (passez moi l'expression)... Par contre je suis toujours paralysé... Et ça, c'est loin d'être bon pour nous tous.

Le scandale est à son maximum, quand on se rend compte que cette technologie est d'un intérêt majeur, pour ne pas dire vital pour l'avenir de notre espèce, et qu'elle est paralysée par ces crapules et ce système de protection industrielle qui est une insulte aux droits de l'homme...

Là nous ne parlons pas seulement de violation des droits de l'homme, nous parlons de crime contre l'humanité !

Pourquoi des mots si durs ? Pour deux raisons en fait...

D'une part, car cette technologie nous offre une source d'énergie propre et renouvelable à l'infini pour moins cher que le charbon et d'autre part, c'est la seule technologie capable de prendre en charge le CO2 anthropique qui provoque le réchauffement planétaire et nous menace de « stérilisation carbonique ».

Et ce, que vous le croyiez ou pas, vous le constaterez en temps et heure, et ça ne sera plus long maintenant.

En sachant que le réchauffement planétaire coûte déjà la vie à 100.000 personnes par an et que la stérilisation carbonique nous menace tous d'éradication, parler de crime contre l'humanité est parfaitement justifié.

Bien sûr, vous n'êtes pas obligé de me croire et me prendre pour un dingue ou un paranoïaque... Pour un inventeur quoi !

Ceci dit, ce n'est pas moi qui ait fait voter des lois anticonstitutionnelles qui permettent aux experts en propriété industrielle tous les abus possibles sans aucune conséquence juridique... Ce n'est pas de la paranoïa, c'est juste la vérité... Et il faudrait être vraiment très stupide pour penser que de telles lois, aussi gerbantes, ont été votées pour que les dits experts ne s'en servent pas...

Et ce n'est pas moi qui vais imposer aux Français une taxe carbone qui va vous coûter des milliards et mettre encore plus de gens dans la galère, alors que ma technologie existe... C'est Mr Boorlo et Mr Sarkozy... La politique c'est vraiment moche, sérieux ! Non, ce sont ceux qui la font, qui sont moches... Désolé je n'aime pas l'hypocrisie ! En participant à des réunions d'inventeurs, j'ai découvert avec effroi que ces cas de spoliation et ce genre de pratique scandaleuse et inique sont très loin d'être isolés, et que ce genre de crapule n'a aucune limite dans le sordide... Et ça va des menaces verbales de vous faire cramer vivant dans votre maison avec femme et enfant... Et jusqu'au kidnapping de votre petite fille à la sortie de l'école, pour vous inviter à être plus « réaliste », et il s'agit là de faits avérés qui sont réellement arrivés en France à des inventeurs.

Bien sûr, ces inventeurs n'en parleront probablement jamais publiquement, par peur des représailles, ce qui se comprend fort bien.

Messieurs les inventeurs, un responsable d'un service public m'a dit un jour : « si vous n'avez pas 100 briques, ce n'est pas la peine de m'appeler ».

Et bien messieurs, si vous n'avez pas cette somme, il est inutile même d'envisager de déposer un brevet... Si votre invention vaut peu ou rien, vous finirez SDF et si votre invention vaut beaucoup d'argent, votre vie et celle de vos proches pourraient être en danger...

Bienvenue dans le monde des inventeurs que des crapules immondes ont choisi pour nous. Et que ce système soit légalisé et même institutionnalisé n'y change rien... C'est un système abject !

En ce qui me concerne, ces crapules m'ont menacé de mort d'une façon quasi « innocente », avec une simple phrase qui devant un juge sera « discutable » et fera marcher à plein la présomption d'innocence des coupables et la présomption de culpabilité des victimes...

On m'a simplement dit : « Vous savez Mr Quéré, des gens qui disparaissent, il y en a tous les jours... » Ca fait gamberger une phrase pareille !

Ceci étant dit, ces crapules m'ont pourri la vie durant des années et je n'ai plus rien à perdre désormais...

Quant à disparaître, Mr Garnier est un spécialiste, il a déjà disparu sans laisser d'adresse ! Et à cause de lui et de ses complices, des gens qui vont « disparaître » à l'avenir, si je ne trouve pas un moyen de développer ma technologie, il y en aura beaucoup... Des milliards en fait...

Que vous me croyiez ou pas, à propos de la réelle menace du CO2 anthropique et de la « stérilisation carbonique » qui nous guette, m'importe peu, c'est la vérité, et le réveil sera brutal si nous ne nous y sommes pas préparés, je peux vous le garantir.

Inventeurs de tous pays, « bienvenue dans la réalité de la protection industrielle ! » Sachant ces faits je vous conseille fortement de cesser de déposer des brevets d'invention, d'abord c'est une arnaque puisque légalement vous n'en avez nul besoin pour faire valoir vos droits, et de plus en cas de problème, un brevet ne vous sert à rien sans moyens pour vous défendre.

De plus c'est un piège sans commune mesure où même les droits de l'homme sont bafoués en toute pseudo-légalité... Et inutile d'espérer un soutien quelconque si vous êtes victime de telles crapules... Vous serez seul, même les journalistes ferment les yeux et tournent la tête...

Vous êtes inventeur, si vous déposez un brevet, vous ne serez plus au mieux qu'une vache à lait, et au yeux de ces gens vous n'avez plus le droit d'être considéré comme un être humain.

Et bonne chance à tous, face au problème du CO2, on en aura tous grandement besoin.

Jean-luc Quéré

15:20 Écrit par Jean-luc quéré dans [Général](#) | [Lien permanent](#) | [Commentaires \(0\)](#) | Tags : [energie renouvelable](#), [energie](#), [pi](#), [fidelio](#), [expert](#), [lepen](#), [brevets](#), [mr garnier](#), [mr protain](#), [brevets et associes](#), [scandale du co2](#), [scandale de l innovation](#), [scandale de la propriete industrielle](#), [roland nithardt expert en propriete industriel](#), [finercor sa](#), [mr rouze](#), [solution au rechauffement planetaire](#), [boorloo](#), [nabo](#), [fisalis](#), [groupe fisalis](#), [fidula](#), [affine](#), [groupe affine](#), [protain florent](#), [lebeau cecile](#), [notable agissant en bande organise](#), [garnier jean](#), [nithardt](#), [expert en pi](#), [fidelio](#), [fidula](#), [finercor](#), [fisalis](#), [garnier jean](#), [mme garnier christine](#), [pussey christine](#), [groupe affine](#), [groupe fisalis](#), [mr protain gerard](#), [mr rouze jean-louis](#), [nithardt roland](#), [notable agissant en bande organise](#), [protain gerard avocat](#), [protain gerard avocat fiscaliste](#), [roland nithardt expert en pi](#), [scandale de l invention](#), [scandale de la propriete industrielle](#), [scandale du carbone](#), [solution au co2](#) | [Facebook](#) |